

Département de
Haute-Savoie

**Interdisant provisoirement l'accès à la via ferrata en
raison des travaux de maintenance**

N° AT2021_35_D

Le Maire de la Commune de Sixt-Fer-à-Cheval,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2122-24, L2212-1, L2212-2, L.2212-5
Vu le Code pénal et notamment son article R.610-5,
Vu le Code de Sécurité Intérieure, notamment l'article L.511-1,
Vu la demande du 30 septembre 2021 formulée par la société MND ;

Considérant qu'il appartient au Maire, pour des raisons de sécurité, de réglementer l'accès à la via ferrata ;

Considérant les travaux de vérification et de maintenance à effectuer sur le parcours de la via ferrata;

ARRÊTÉ

Article 1 :

En raison de la réalisation des travaux de maintenance à effectuer sur le site, l'accès à la via ferrata sera strictement interdit du lundi 8 novembre jusqu'au vendredi 12 novembre 2021 inclus.

Article 2 :

Seul le personnel de la société chargée de réaliser les travaux - Société MND - et/ou ses éventuels sous-traitants - pourront accéder au site. Les agents du SIVHG, syndicat en charge de l'équipement, pourront également accéder en cas de besoin.

Article 3 :

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval se charge de porter à la connaissance du public cet arrêté par affichage à la Mairie, au bureau d'information touristique de Sixt-Fer-à-Cheval ainsi qu'aux offices de tourisme du territoire de la communauté de communes des Montagnes du Giffre.

Article 4 :

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval se charge également de procéder à un affichage de l'arrêté sur site : sur le parking des tines et aux départs de la via ferrata (secteur bas et haut).

Article 5 :

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Talinges-Samoëns sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Talinges-Samoëns,
- La Société MND,
- Au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Giffre
- Au responsable des services techniques de la commune

Et affichée en mairie.

Fait à Sixt-Fer-à-Cheval, le 8 octobre 2021.



Le Maire,
Stéphane BOUVET.